

**À ne pas rater : la dernière série de manque  
d'anticipation de la DGFIP**

**FACTURATION ÉLECTRONIQUE : ÉPISE 2**



**RAPPEL DU 1<sup>ER</sup> ÉPISE :**

***Quand l'astéroïde « cellule téléphonique » frôle la planète « SIE »***

Février 2026 : suite à la demande de la DG, la DRFIP 75 décide en catastrophe de mettre en place dans tous les SIE parisiens des permanences téléphoniques (à raison de 2 personnes par jour et par SIE) pour venir en renfort des CCPRO sur la facturation électronique.

Problème, à Paris rien n'était prêt : personnels non formés, recensements non faits pour les cellules téléphoniques (y a-t-il assez de box pour isoler les collègues qui répondront au téléphone ? Y a-t-il parmi les collègues des personnes qui ont des problèmes d'audition ?...) Peu importe : organisation de formations en masse avec des sessions à plus de 50 stagiaires jusqu'à la veille de la mise en place des permanences téléphoniques prévue le 23 Février.

Suite à une alerte de collègues de SIE (du 9E en particulier), une pétition intersyndicale (Solidaires/CGT/FO) est lancée à la DRFIP Paris. Massivement signée (plus de 500 signatures en quelques jours) elle est remise à la Direction lors du CSAL du 19/02/2026 en présence de collègues venu.es exprimer leur sentiment sinon leur ressentiment.

Rebondissement le vendredi 20 février après-midi : la DG annonce la suspension du dispositif en SIE. Seuls les CCPRO exécuteront cette mission qui, rappelons-le, consiste à accompagner les entreprises qui doivent s'inscrire sur des plateformes privées agréées, le gouvernement ayant renoncé à mettre en place une plateforme publique !

***Suspense : à quand le retour de l'astéroïde « cellule téléphonique » ?***



**ÉPISE 2 :**

***À Paris, on attend que les SIE explosent sous l'effet des mises à jour des OCFI dans Gespro***

Décembre 2025 : La DG découvre soudainement que de nombreuses entreprises exonérées de TVA (comme les professions médicales par exemple) n'ont pas d'obligation TVA (OCFI) codifiées dans Gespro (et pour cause, en matière de TVA, ça ne sert à rien de créer une obligation de TVA pour une activité exonérée). *Pour un chantier lancé par loi de finances de 2020, il était temps de s'en rendre compte !*

Problème : ces entreprises doivent figurer dans l'annuaire de la facturation électronique et pour cela, elles doivent avoir une OCFI TVA dans GESPRO.

À la veille de Noël (le 22 décembre plus précisément) la DG lance le branle-bas de combat et adresse une note au réseau et partout sur le territoire les SIE se lancent au début du printemps sur des opérations de mise à jour.

Partout... sauf à la DRFIP 75.

À Paris on attend.

On attend que ces mises à jour se fassent toutes seules comme par magie<sup>1</sup>.

On attend comme on avait attendu lors de l'épisode 1 pour former l'ensemble des agent.es en catastrophe.

On attend et le 17 avril on envoie un mail aux SIE pour les enjoindre à se lancer dans les mises à jour des OCFI des professions médicales mais sans mettre la pression.

Pour certains SIE, ce sera jusqu'à 1900 mises à jour à faire en parallèle du travail habituel :

SIE	Nombre de prof. Médicales sans OCFI TVA	SIE	Nombre de prof. Médicales sans OCFI TVA
1-2	457	12	1320
3-4	590	14	1137
5-13	1667	15	1900
6-7	1135	16	1749
8_E	332	17	1318
8_M	418	18	595
9	560	19	557
10	486	20	629
11	1320	<b>Total</b>	<b>6965</b>

Mais sans mettre la pression...

Sauf que des mass mailing sont régulièrement lancés aux entreprises et que si des entreprises ne peuvent pas s'inscrire sur les plateformes, elles vont appeler le n° national géré par les CCPros et que si les CCPros sont submergés, il faudra faire appel au renfort des SIE qui devront mettre en place les permanences téléphoniques suspendues le 20 février.

Donc la DRFIP 75 ne met pas la pression mais il y a intérêt à s'y mettre fissa, CQFD.

Fissa et sans moyen supplémentaire puisqu'en parallèle on supprime des postes en SIE et dans les équipes de renfort (EDR).

Fissa (*mais sans pression*) alors qu'au lieu d'anticiper on a attendu les vacances qui précèdent le pic d'activité début mai des SIE et son lot de dépôt de déclarations (bilans, CA12...) d'acomptes à imputer, de crédits de TVA et d'impôts à rembourser, puis de défaillance à traiter.

Et fissa parce que derrière, l'épisode 3 s'annonce avec l'analyse complexe des obligations fiscales des SCI, des associations, des holdings... qui sont nombreuses à ne pas avoir l'OCFI TVA indispensable pour l'annuaire de la facturation électronique.

**De qui se moque-t-on? Après les innombrables couacs de ces derniers mois, une nouvelle fois ce seront les collègues qui vont payer les pots cassés de cette gestion catastrophique.**

**Solidaires Finances Publiques condamne ce nouveau maque d'anticipation**

**Il y va de la santé des collègues, mis en permanence au pied du mur avec des missions qui s'accumulent sans fin. Nous rappelons que, selon l'article L241-1 du code du travail, le Directeur est pénalement responsable des conditions de travail et de la santé physique et mentale des agents.**



1 Magie = traitement informatique automatisé